

DIRECTION DE LA SURVEILLANCE Plateforme de réception et d'orientation des signalements

ENREGISTREMENT DES CORRESPONDANTS LOCAUX DE MATERIOVIGILANCE ET DU NUMERO DE FAX D'ALERTE

à retourner par télécopie au 01 55 87 37 02 ou par e-mail à materiovigilance@ansm.sante.fr

,			
1. ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ (entité	juridique, hôpita	al ou groupe hospitalier se	lon l'organisation choisie)
Nom :			
Adresse:			
Code postal : Ville :		Tél. St	andard :
Code établissement attribué par l'ANSM	(figure sur chac	ue accusé de réception d'	un signalement d'incident)
Type d'établissement :			
☐ Etablissement de santé public -> Préciser : ☐ CHU ☐ CHR ☐ CH ☐ Hôpital local ☐ Autre			
☐ Etablissement de santé privé			
Association de patients		Assoc. distribuant des DM à domicile	
Association assurant le traitement des malades		Service départemental d'incendie et de secours	
☐ Etablissement médico-social		☐ Professionnel de santé non hospitalier	
Autre(préciser)			·
N° SIRET de l'établissement :			
2. CORRESPONDANTS LOCAUX DE M	ATÉDIOVICII A	Noc	
2. CORRESPONDANTS LOCAUX DE M	AIERIOVIGILA	ANCE	
<u>TITULAIRE</u>			
Nom,prénom :			
Service :		. Fonction :	
Tel:	Fax (pour tout	e correspondance avec l'A	NSM) :
Email :			
SUPPLÉANT(S)	•		<u>_</u>
Nom(s), prénom(s):	Service(s):	Téléphone(s) :	Fax :
	•••••		
3. FAX D'ALERTE			
Numéro du fax sur lequel vous souhaitez	recevoir les ale	ertes de matériovigilance :	
Vous ne pouvez communiquer qu'un seul numéro de fax d'alerte par établissement			
Vous ne pouvez communiquer qu'ul	n seul numéro d	ie tax d'alerte par établiss	ement
Lo (data) :			

Formulaire ANSM - Décembre 2012

Signature:

Le directeur de l'établissement (le Correspondant local de matériovigilance le cas échéant) :